

***Intervention de Monsieur Rémi FERRONT en Conseil Municipal en date du 24 août 2020.***

Attribution prime COVID-19.

Tous les agents de notre collectivité ont assuré(e)s la continuité du service public à la population de notre commune, le personnel administratif, celui de la poste communale, des services techniques. Pour moi, tous les agents sont concerné(e)s par l'attribution de cette prime.

On peut moduler le montant de la prime par service fonction de certains critères à définir, s'est injuste que certains agents apprennent que leurs copains de travail ont obtenu une prime.. Macron n'est pas si généreux que ça pour le monde du travail des exemples cours dans notre tête (réforme des retraites, assurance chômage, cadeaux financier aux plus riches, ne faisons pas comme lui. Le Viel adage « diviser pour Reigner » ne doit pas ressusciter dans notre conseil municipal, plutôt diviser serait le bon verbe sur ce sujet .Hélas la pandémie n'est pas à son termes, si les choses s'aggravent nous auront besoins de tous sans état d'âme, démontrons notre solidarité envers tout le personnel communal.